

# Débat d'Orientation Budgétaire 2018

## Préambule

*Le débat d'orientation budgétaire, 1<sup>ère</sup> étape du vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit se dérouler dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif. Il permet aux élus de disposer des informations nécessaires (contexte économique, social et budgétaire, situation de la commune) leur permettant d'être en capacité d'effectuer des propositions sur l'élaboration du budget. Il se présente sous la forme d'un tour d'horizon de la situation économique et sociale des collectivités locales, et d'un focus sur la collectivité basé sur les éléments du Compte Administratif de l'année précédente.*

*Une note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres du Conseil Municipal, 5 jours au minimum avant celui-ci. Cette note doit comprendre une analyse prospective, les principaux investissements projetés, le niveau d'endettement de la commune, son évolution et les taux d'imposition envisagés.*

*De nouvelles dispositions sont intervenues dans le cadre de la loi « NOTRe » loi portant nouvelle organisation territoriale de la République en date du 07/08/2015 et de ses décrets d'application et notamment les articles L.2312-1 et D2312-23 du Code général des collectivités territoriales.*

*Selon l'article 107 « Amélioration de la transparence financière ».*

- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.*
- Deux mois avant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluri annuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte du débat au conseil municipal par une délibération spécifique.*

## L'ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE.

### **Au niveau de la zone euro.**

La reprise se consolide dans la zone euro, où la confiance fait son retour. La majorité des conjoncturistes se montrent optimistes.

Après des années difficiles, marquées par le doute et les séquelles de la crise de 2008, la confiance est revenue au sein des pays membres. Les partis populistes n'ont pas réussi la percée politique redoutée, du moins en France. Grâce à l'embellie du commerce mondial, les carnets de commandes se remplissent de nouveau, conséquence directe, les entreprises recommencent à embaucher et investir. La consommation des ménages s'est raffermie, portée par une légère baisse du chômage.

Depuis 2013, la zone euro a créé 7 millions de postes, si bien que l'emploi a retrouvé son niveau d'avant crise dès le premier semestre 2017. La reprise y est générale, y compris pour la France et l'Italie, longtemps à la traîne, ces deux pays ayant vu leur croissance accélérer respectivement à 1,6% et 1,5%.

En 2018, la tendance devrait se poursuivre (hypothèse de 2,1%) malgré certaines incertitudes politiques en Allemagne, qui n'a toujours pas de gouvernement, et en Italie du fait des élections générales de mars. Sans oublier les négociations autour du Brexit et surtout les aléas dus à la politique pour le moins erratique de Donald Trump.

Si ces risques demeurent modérés, il n'est pas exclu qu'un ralentissement chinois pèse sur l'activité européenne, d'autant que l'appréciation de l'euro se poursuit : depuis mai 2017, la devise européenne a augmenté de 7% face au dollar, sa parité tourne autour désormais de 1,20 dollar, au-delà de ce seuil la compétitivité de nos exportations pourrait en être affectée. L'autre incertitude concerne la gouvernance de la Banque centrale européenne (BCE) qui doit renouveler tous ses dirigeants dans les deux années à venir, dont Mario Draghi. Celui-ci après huit ans de mandat devra quitter sa présidence en octobre 2019. Du fait de l'action déterminante de la BCE, et malgré la reprise économique, l'inflation est restée anormalement faible en zone euro. Montée à 1,5% en 2017 sous l'effet du rebond des cours du pétrole, elle devrait se tasser en 2018 année à 1,4% selon les experts de la BCE.

### **LA SITUATION DES FINANCES LOCALES.**

- Le projet de loi de finances 2018 table sur une prévision de croissance similaire aux prévisions de l'INSEE (1,7% pour 2017 et 2018).
- Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales devraient diminuer d'un montant de 13 milliards sur les cinq prochaines années. Des contractualisations seront menées entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités locales afin de déterminer des objectifs d'évolution de dépenses de fonctionnement et de besoin de financement négociés.
- Il est prévu que les concours financiers de l'Etat ne pourront d'ici à 2022 (article 13) dépasser à périmètre constant et en milliards d'euros constants environ 48 milliards.
- Une règle d'or renforcée devrait être introduite en matière d'endettement (article 24), ses principales dispositions seront déterminées pour entrer en vigueur lors de la Loi de finances 2019.
- Pour 2018, le montant global de la Dotation Globale de Fonctionnement est fixé à 27,05 milliards €, contre 30,86 milliards € en 2017, soit une baisse de 3,8 milliards €. Une diminution qui ne provient pas d'une nouvelle contribution au redressement des finances publiques mais du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF pour un montant de 3,9 milliards d'euros.
- La mesure phare de cette loi de finances porte sur le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale. Elle s'ajoute aux exonérations existantes et vise à dispenser de la taxe d'habitation la totalité des foyers d'ici 2020. Ce dégrèvement sera progressif et soumis à des conditions de ressources. L'Etat le prendra en charge dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017. Si d'éventuelles hausses intervenaient par la suite, elles seraient à la charge du contribuable local. Ce contexte fiscal est appelé à évoluer dans le cadre d'une « refonte plus globale de la fiscalité locale » promise par le Ministre de l'Économie et exigée par le Conseil Constitutionnel.
- La dotation de soutien à l'investissement local (article 59) destinée à soutenir l'investissement du bloc communal, mise en place de manière exceptionnelle en 2016 puis reconduite en 2017 prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant de 655 millions d'euros.



concernant les ratios<sup>2</sup> relatifs à Trilport, les données sont celles de 2016 et nous avons retenu donc 5026 habitants, le recensement en cours devrait nous permettre de disposer d'éléments de comparaison beaucoup plus proches de la réalité.

Afin de simplifier la lecture des données, nous désignerons par :

- R1 le ratio des communes de 5 000 à 10 000 habitants.
- RT le ratio de Trilport
- E : l'écart en pourcentage entre ratio moyen et ratio de Trilport

## Section de fonctionnement

<b>Recettes :</b>	<b>4 960 318,06 €</b>	<b>4 894 192 €</b>
<b>RT= 986 €, R1= 1164 €,</b>	<b>E = -18,05 %</b>	

<i>Dont Impôts locaux : 2 155 999 €</i>		<b>2 150 143 €</b>
<b>RT= 429 €, R1= 460 €,</b>	<b>E=-6,72%</b>	

<i>Dotation globale de fonctionnement : 638 274 €</i>		<b>659 108 €</b>
<b>RT = 127 €, R1= 157 €,</b>	<b>E =-19,84%</b>	

<b>Dépenses :</b>	<b>4 484 228,82 €</b>	<b>4 037 995 €</b>
<b>RT= 892 €, R1= 1 033 €,</b>	<b>E = -15,54 %</b>	

Charges de personnel	<b>2 568 116,77 €</b>	<b>2 345 559 €</b>
<b>RT= 510 €, R1= 525 €,</b>	<b>E = -2,94 %</b>	

Fiscalité locale.

Rappelons les bases et les taux.

Taxe d'habitation :	base : 6 181 183 €	taux : 16,86 %.
Taxe foncière bâti :	base : 4 703 914 €	taux : 23,01 %
Taxe foncière (non bâti) :	base : 39 398 €	taux : 72,62 %

S'agissant de la fiscalité locale, le produit des impôts locaux perçus au profit de la commune s'élève à un montant de 2 155 999 €.

- Au profit de la CAPM à 1 585 025 € (dont la taxe sur les ordures ménagères 527 771€), le surplus étant constitué par le « panier fiscal » se substituant à la taxe professionnelle pour un montant de 1 057 254 €. Il apparaît clairement que la commune se voit privée pour une année d'un montant de 1 057 254 € diminué de l'attribution de compensation de 444 954 € soit 612 300 €. On mesure, l'impact budgétaire de la création de la CAPM depuis 2003 sur les finances communales, du fait d'un « manque à gagner » dont la « compensation » est à apprécier au regard des services ou équipements mis en place ou non par l'agglomération au service de nos habitants.
- Au bénéfice du Département : 958 662 €.

<sup>2</sup> Tous les chiffres s'entendent par habitant et les sources sont issues du site des communes du MINEFI

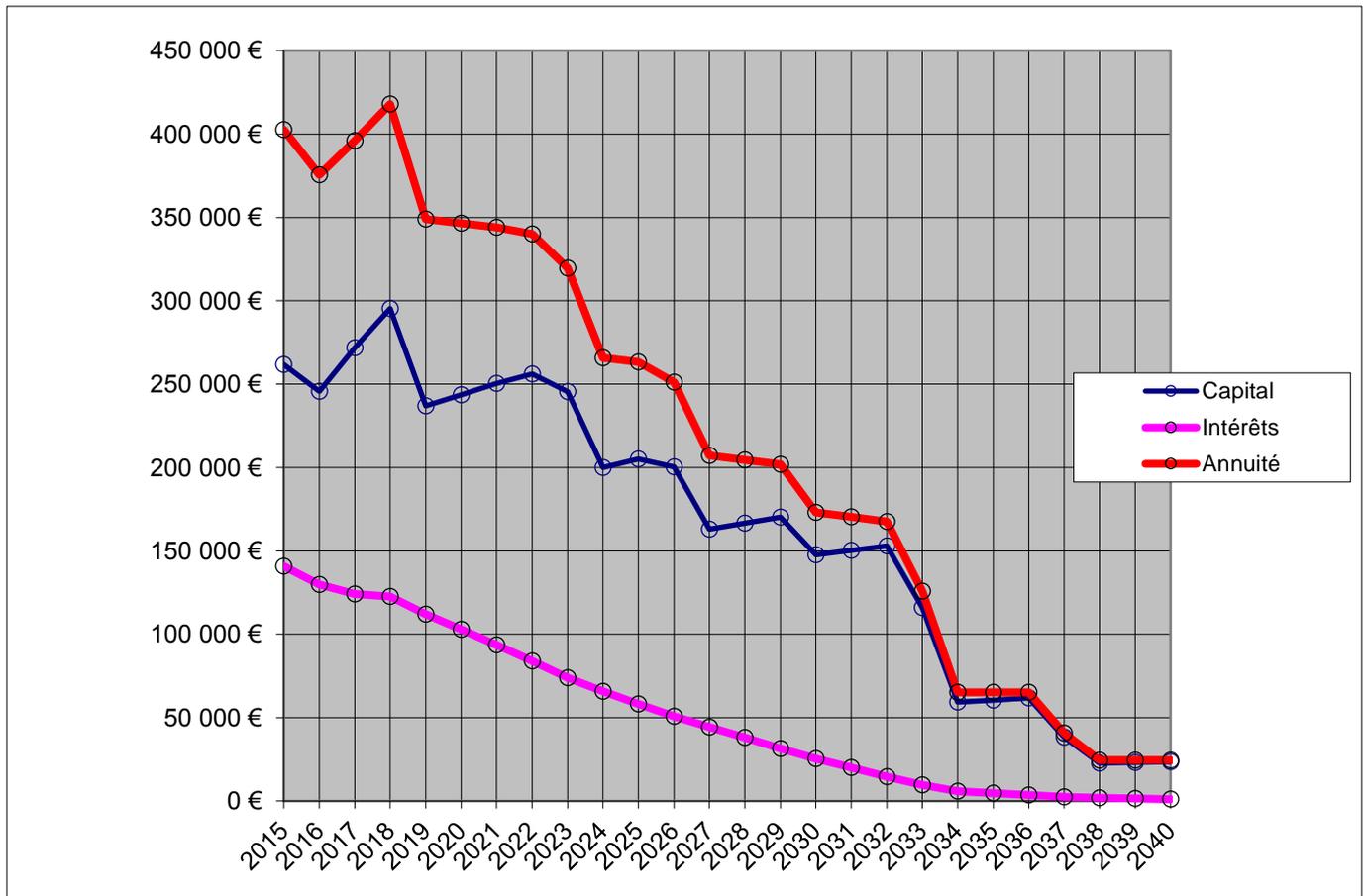
- Au bénéfice de la Région : 235 508 €

### Etat de la dette.

Au 01/01/2018 la dette de la commune s'élevait à un montant de 3 537 312 €, soit 703 € par habitant.

(Au 01/01/2017, montant de la dette : 3 304 584 €, soit 657 € par habitant).

**RT= 703€, R1= 842 €, E = -19,77 %**



### Les annuités

**L'annuité 2018 est de 417 910 €**

**RT = 83/h €, R1=123/h**

**E=48 %**

**2018 = 417 910 €**

**2019 = 348 906 €**

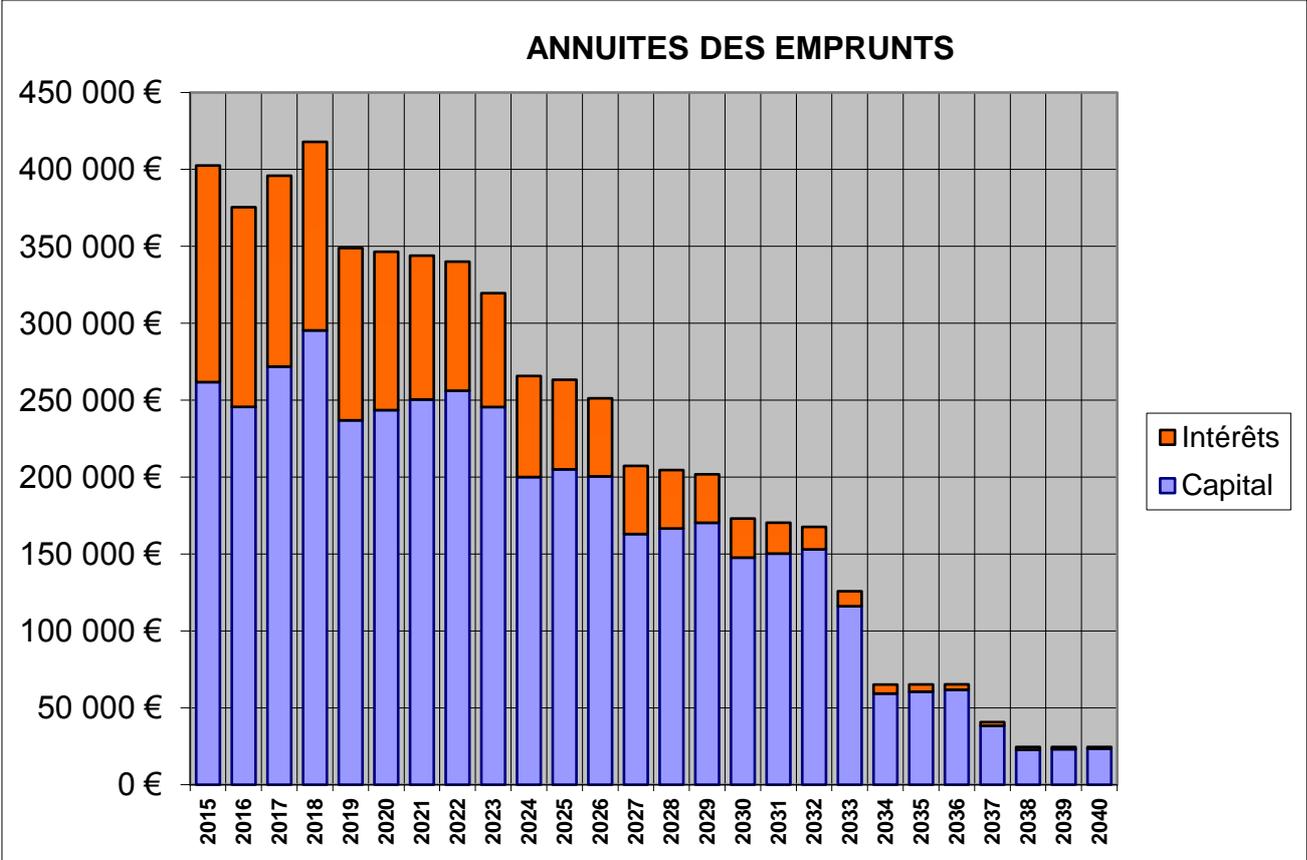
**2020 = 346 475 €**

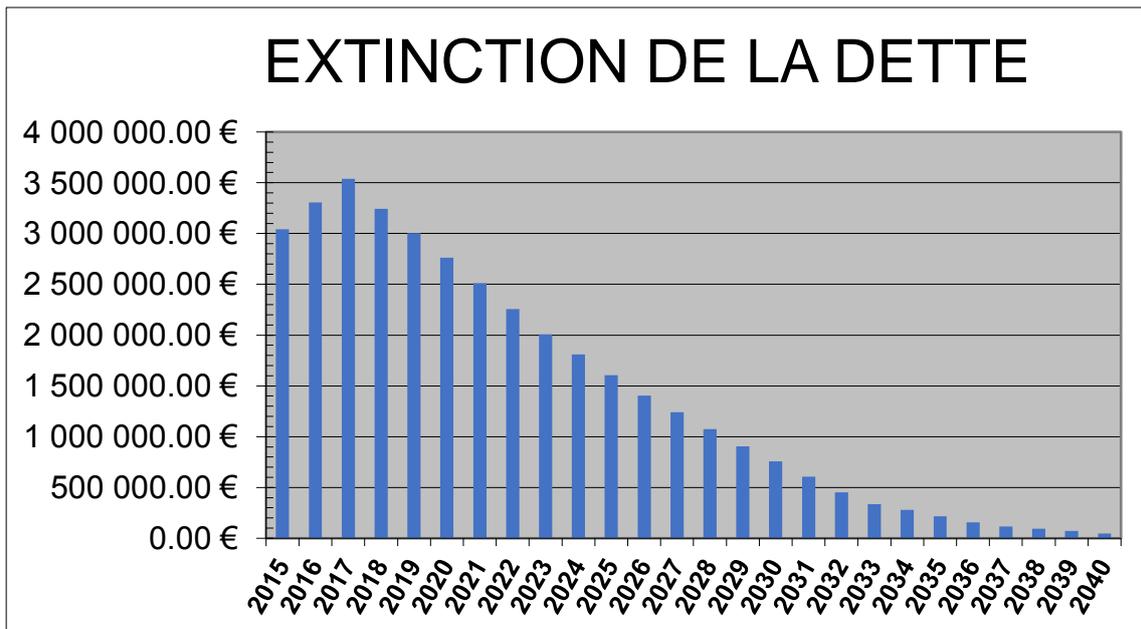
**2021 = 343 963 €**

L'encours de dette de la commune a augmenté depuis 2016, cette séquence succédant à un processus de désendettement et à une diminution sensible de l'encours de dette (-500 K€).

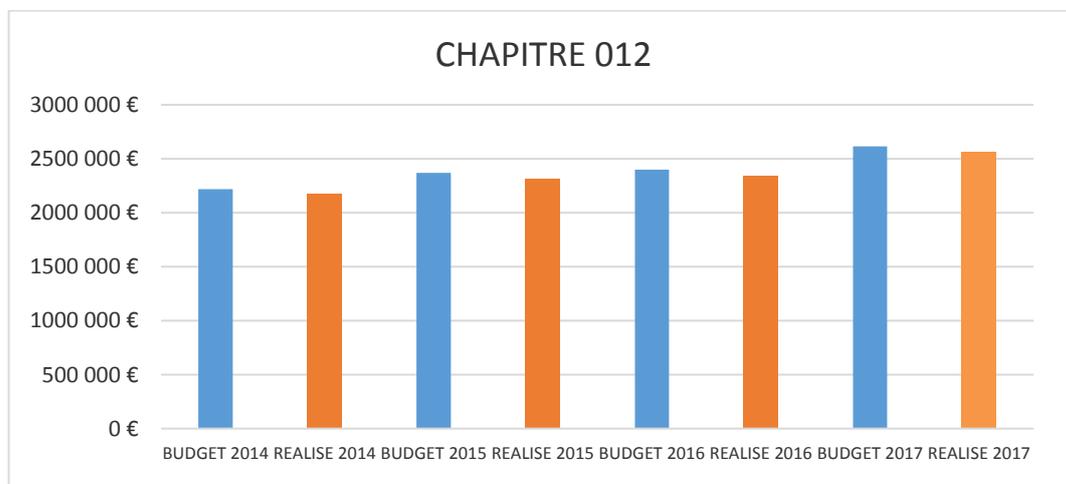
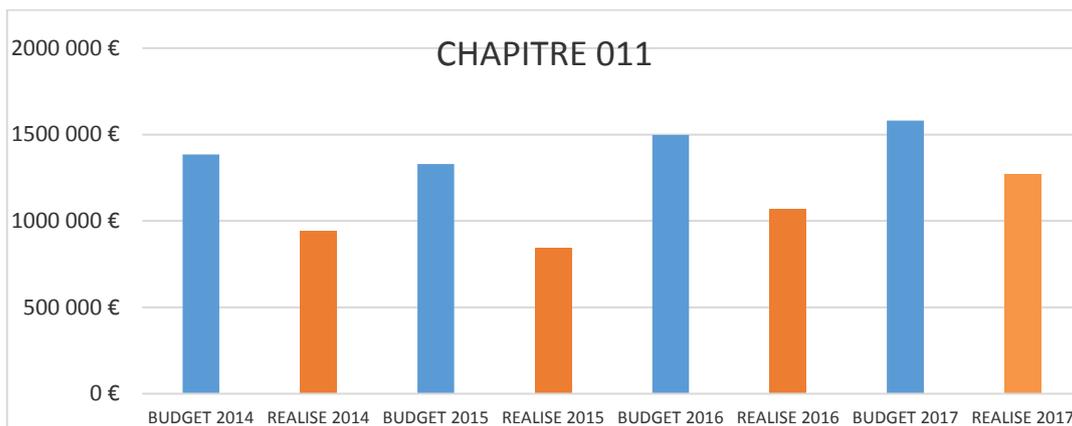
L'emprunt de 1 000 000 M€ contracté l'année dernière a eu pour conséquence d'augmenter à nouveau cet encours. Il faut cependant souligner que les annuités de l'emprunt contracté pour financer la rénovation de l'éclairage public (500 K€ euros, soit la moitié) seront financées à la fois par des ressources nouvelles (taxe d'électricité) et par les économies réalisées, et n'auront donc pas d'impact négatif sur le Budget. A contrario le solde restant, destiné à financer des opérations de rénovation et d'isolation (complexe sportif, mairie, villa Bia) aura un « retour sur investissement » beaucoup plus long.

Deux éléments sont à prendre en considération : une augmentation de l'encours de la dette du fait de ce nouvel emprunt qui impactera nos capacités d'autofinancement, mais qui sera contrebalancé par l'extinction d'emprunts dès 2019.





### Evolution des dépenses de fonctionnement



## Analyse globale.

### Concernant l'investissement

La Commune a réalisé sur son Budget Principal les dépenses d'équipement suivantes :

- 0,6 M€ en 2014 ;
- 1,3 M€ en 2015 ;
- 1 M€ en 2016 ;
- 1 M€ en 2017.

Les dépenses d'investissement de la commune ont augmenté en moyenne de 410 K€ ces dernières années, financées principalement par autofinancement. La ville ayant emprunté pour 1 M€ en 2017 (voir plus haut). Toutes ces années, la commune a su dégager les marges de manœuvre suffisantes sur sa section de fonctionnement permettant de financer son programme d'investissement sans dégrader pour autant sa santé financière. C'est un principe de bonne gestion qu'il est important de préserver.

### Concernant sa capacité d'auto financement

L'examen du compte administratif 2017 révèle une situation que l'on peut considérer saine, dès lors qu'il a été possible de dégager une épargne brute de **464 734 €** et une épargne nette de  $464\,734 - 272\,000 = 192\,734$  €.

Des données essentielles, car on ne peut bâtir un budget d'investissement solide qu'une fois établi un budget de fonctionnement permettant de dégager les marges de manœuvre suffisantes. La commune devra veiller à ce que son épargne brute couvre dans la durée le remboursement en capital de sa dette.

## L'épargne de la collectivité

Année	2014 (K€)	2015 (K€)	2016 (K€)	2017 (K€)	Variation 2014 / 2017
Recettes Réelles de fonctionnement	4 076	4 275	4 894	4 960	+22%
Dépenses Réelles de fonctionnement	3 626	3 629	3 900	4 350	+ 20%
<i>Charges financières</i>	149	138	127	122	-18%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>543</b>	<b>773</b>	<b>1 096</b>	<b>721</b>	<b>+ 33%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>394</b>	<b>635</b>	<b>969</b>	<b>599</b>	<b>+ 52%</b>
<i>Remboursement des emprunts</i>	301	262	246	272	-10%
<b>Epargne nette</b>	<b>148</b>	<b>379</b>	<b>729</b>	<b>335</b>	<b>+ 127%</b>

Cinq paramètres doivent être soulignés avant de dresser toutes perspectives pour 2018

- a) Une augmentation des dépenses de fonctionnement sur 2017, qu'il convient de contenir,
- b) L'augmentation des recettes dues aux droits de mutations à titre onéreux. Cette ressource est conjoncturelle. La commune a perçu 215 501 € alors qu'il n'avait été prévu dans le budget initial que 120 000 €. Un principe de prudence budgétaire qui a prévalu et qu'il convient de garder.

- c) Les incertitudes liées aux réformes concernant les dotations de l'Etat pour les prochaines années.
- d) L'objectif de ne pas augmenter les taux en 2018
- e) Concernant ses investissements la commune entend privilégier la piste de l'autofinancement et de la recherche de nouvelles subventions ce qui permettra de limiter d'autant le poids des emprunts inévitablement nécessaires, tout cela afin de préserver les équilibres fondamentaux du budget.

## **Les Budgets annexes**

### *Les Budgets de l'eau et de l'assainissement*

Concernant les Budgets annexes, relatifs à l'eau et à l'assainissement, dans l'attente de la reprise prochaine par la structure intercommunale (du fait de la loi NOTRE), il est impératif d'accompagner les opérations de développement urbain engagées afin de répondre aux objectifs fixés par l'Etat dans le cadre de l'application de l'article 55 de la loi SRU, notamment le lancement de l'éco quartier de l'Ancre de lune qui entre en phase opérationnelle. Ce qui impose d'adapter et de dimensionner le réseau actuel à la montée en puissance inhérente à la création de ce nouveau quartier. Les travaux impacteront principalement la D603 (rue du Maréchal Joffre).

Il apparaît opportun de poursuivre le remplacement des réseaux vieillissants, notamment rue de Montceaux (sur le segment Salle des Fêtes / rue d'Ormagne) afin de résoudre certains désordres et de tenir compte également du développement de ce secteur de ville. Ce qui nécessite d'engager les études techniques préalables afin de cadrer plus finement les investissements nécessaires et d'instruire les demandes de subvention.

Les taxes d'assainissement et d'eau resteront au même taux soit 0,20 € par m<sup>3</sup> pour la surtaxe de l'eau potable et 0,33 € par m<sup>3</sup> pour la surtaxe de l'assainissement.

### *Budget de l'eau*

#### *Section de Fonctionnement*

Recettes :	70 533,97 €	43 370,80 €
Dépenses :	22 324,59 €	32 555,73 €
Résultat exercice :	48 209,38 €	10 815,07 €
Reporté :	25 712,06 €	29 844,84 €

**Résultat de clôture : 73 921,44 € 40 659,91 €**

#### *Section d'Investissement*

Recettes :	51 653,44 €	20 925,30 €
Virement de la section de fonctionnement :	14 947,85 €	0 €
<b>Soit au total :</b>	<b>66 601,29 €</b>	<b>20 925,30 €</b>
Dépenses :	-62 195,18 €	-102 303,75 €
Résultat de l'exercice :	4 406,11 €	-81 378,45 €
Résultat reporté :	40 169,40 €	121 547,85 €
Résultat de clôture :	44 575,51 €	40 169,40 €

## Budget de l'assainissement

### Section de Fonctionnement

Recettes :	143 344,47 €	104 029,27 €
Dépenses :	38 966,86 €	57 134,72 €
Résultat exercice :	104 377,61 €	46 894,55 €
Reporté :	99 377,17 €	143 826,71 €

**Résultat de clôture : 203 754,78 € 190 721,26 €**

### Section d'Investissement

Recettes :	60 157,12 €	35 570,48 €
Virement de la section de fonctionnement :	91 344,09 €	0 €
<b>Soit au total :</b>	<b>151 501,21 €</b>	<b>35 570,48 €</b>
Dépenses :	-65 945,19 €	-136 421,52 €
Résultat de l'exercice :	85 556,02 €	-100 851,04 €
Résultat reporté :	-18 858,09 €	81 992,95 €
Résultat de clôture :	66 697,93 €	-18 858,09 €

## Le budget du CCAS

### Section de Fonctionnement

Recettes :	55 506,00 €	57 974,27 €
Dépenses :	60 457,83 €	49 911,42 €
Résultat exercice :	- 4 951,83 €	8 062,85 €
Reporté :	13 855,89 €	5 793,04 €

**Résultat de clôture : 8 904,06 € 13 855,89 €**

L'évolution démographique de la commune, qui se traduit par une augmentation sensible du nombre de seniors et l'émergence de problématiques sociales délicates touchant certaines familles, amène la municipalité à réfléchir sur la mise en place éventuelle de nouveaux services à destination de ces publics. Il est donc envisagé une légère progression du budget du CCAS.

### **III. Perspectives 2018 pour Trilport**

Il apparaît essentiel pour 2018, tout en agissant de manière dynamique et active, de préserver les marges de manœuvre qui permettront de financer au mieux l'important programme d'investissements prévu, cela afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants, que ce soit en matière de voirie, d'accessibilité ou de sécurité, et tout en préparant l'avenir, notamment au niveau de la rénovation et de l'extension des groupes scolaires de Trilport.

Piste prioritaire de la municipalité : privilégier l'autofinancement en travaillant sur deux variables : l'obtention de nouvelles subventions et la réalisation d'économies en fonctionnement, ces dernières portant principalement sur les charges de gestion de la commune.

Les perspectives 2018, se situent dans la droite ligne des années précédentes, un budget n'étant qu'un élément d'une dynamique politique qui se doit de respecter les objectifs et priorités du programme municipal choisi par les Trilportais.

#### **En matière de sécurité**

- Déploiement effectif de la vidéo protection,
- Consolidation des moyens attribués à la Police Municipale (en personnel),
- Aménagement complet de la rue du « Chêne au Roi » en complément des aménagements réalisés dans le cadre du Pôle Gare,
- Lancement des études destinées à sécuriser l'entrée de ville, rue de Brinches,

#### **En matière d'équipements destinés à l'épanouissement des Trilportais(es)**

- Création d'un plateau sportif au complexe de la Noyerie comprenant un City Stade et des modules de fitness pour toutes générations,
- Aménagement d'un ponton au Centre Nautique afin de favoriser la pratique de l'aviron et du canoë,
- Création de jardins familiaux,

#### **En matière d'équipements scolaires**

- Poursuite de la rénovation des deux groupes scolaires,
- Acquisitions foncières liées à l'agrandissement du groupe scolaire Prévert,
- Lancement des travaux liés au réfectoire Prévert,
- Renouvellement du parc informatique des écoles,
- Accompagnement des dynamiques éducatives en soutenant les projets autour des usages numériques, de l'environnement et de la culture.

#### **En matière d'environnement**

- Rénovation complète de l'éclairage public,
- Lancement d'un réseau de chaleur destiné à la Salle des Fêtes, le groupe scolaire Prévert et le futur réfectoire,
- Aménagement d'un espace paysager entre la Charmoye et la rue du Chêne au Roi

### **En matière d'accessibilité et de mobilités**

- Concertation autour du plan de circulation du secteur Sud de la ville afin de rendre possible la création d'itinéraires piétonniers, d'améliorer les mobilités douces, de fluidifier la circulation et de développer le stationnement résidentiel,
- Lancement des études portant sur la rue de Montceaux (secteur salle des Fêtes / Ormagne) dans le prolongement des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement
- Poursuite de l'effort engagé pour l'entretien des voiries et du patrimoine communal,
- Aménagement d'un accès sécurisé PMR au groupe scolaire Prévert,
- Lancement des travaux d'accessibilité du cimetière,
- Poursuite des aménagements liés au Pôle Gare permettant la desserte directe par bus de la gare de Trilport,
- Acquisition de parcelles afin de créer de nouvelles places de stationnement en Centre-Ville,

### **En matière d'habitat**

- Lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil en Centre-Ville en collaboration avec les services de l'État et de l'Agglomération,
- Lancement des projets liés à l'éco quartier de l'Ancre de lune,

### **En matière de lien social et humain**

- Mise en place de nouveaux services en direction des seniors,
- Relance de l'Action Jeunesse,
- Soutien actif à la vie associative,
- Accompagnement de la dynamique culturelle, citoyenne, festive engagée sur la commune,
- Elaboration du projet global de « Maison des familles » : recherche de partenariats et financements complémentaires, définition du cadre architectural,
- Renforcement des relations entre les Services Municipaux et les habitants : engagement d'une démarche Qualité, intensification de la concertation avec les habitants grâce au lancement d'une application mobile, développement des téléservices, montée en puissance de la gestion de la relation usagers ...

Les efforts en 2018 porteront tant sur l'investissement, avec la réalisation d'équipements publics qu'il convient de lancer ou de préparer, que sur le fonctionnement grâce à la mise en place de nouveaux services en direction des habitants.

Cette dynamique se doit de préserver les marges de manœuvres de la commune, ce qui impose la recherche éclairée d'économies permettant de dégager l'auto financement nécessaire pour mener à bien les projets de la commune.